

les risques **Ne**

font pas partie du travail

Vérification préventive

LOTU

prévention des chutes de hauteur

- Garde-fous.
- Trappes et escaliers intérieurs.
- Formation et supervision.
- Ne pas utiliser dans des conditions météorologiques défavorables.
- Éviter la chute d'objets.
- Permettre la circulation et l'évacuation.

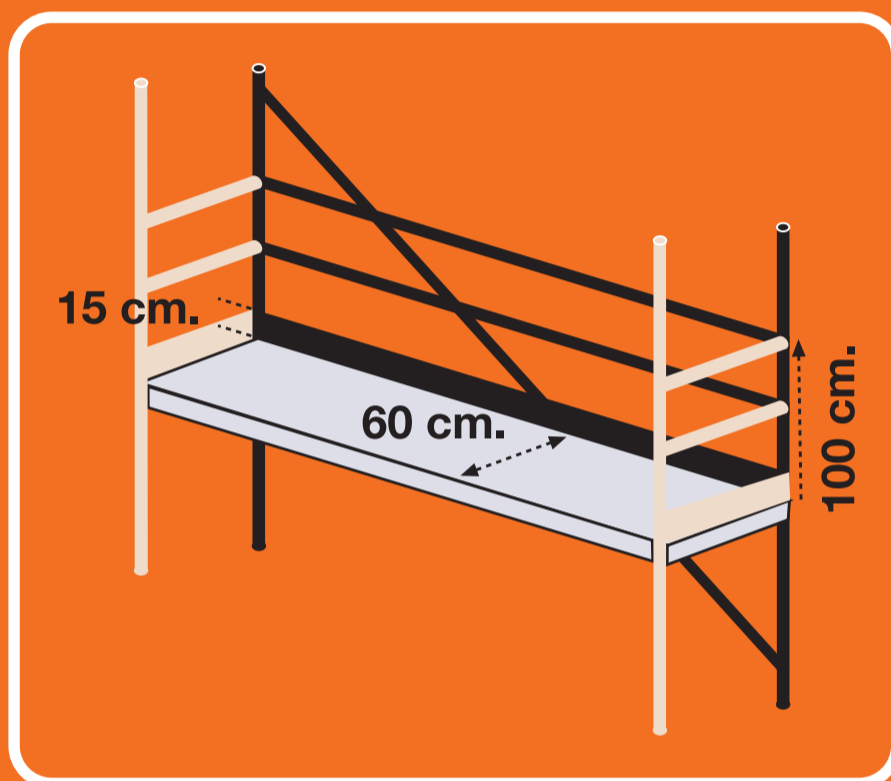
Échafaudages

- Respecter la charge maximale indiquée par le fabricant.
- Accès en hauteur (avec plates-formes ou passerelles protégées), uniquement si justifié conformément au Plan de Sécurité.

Tours

- Hauteur maximale = 4 x côté court.
- Roues avec système de blocage.
- Ne jamais les déplacer avec du personnel ou des matériaux..
- Ne pas installer de poulies si la conception du fabricant ne les prévoit pas.

3 Échafaudages, tours et plates-formes



Plates-formes d'élévation à mât

- Uniquement pour personnel qualifié avec harnais de sécurité et ligne de vie indépendante.
- Protection contre les dangers électriques.
- Ne pas surcharger, distribuer les charges selon les instructions du constructeur.

Plates-formes élévatrices mobiles de personnel

- Uniquement pour personnel qualifié avec harnais de sécurité.
- Suivre les indications du fabricant.
- Reconnaître préalablement le terrain de déplacement.